



Etat « Social » d'urgence !!!

Les derniers évènements survenus dans les banlieues ont mis à jour les sentiments de rejet, d'abandon ressentis par une partie de la jeunesse (seulement ?). C'est dans les quartiers populaires que les résultats des politiques libérales mis en place depuis des décennies se font le plus sentir, chômage, précarité, pauvreté, violences sont bien trop souvent le lot quotidien de ces quartiers, si l'on rajoute à cela le racisme à l'embauche, les provocations quotidiennes de « certains » policiers envers les jeunes des cités ainsi que les propos caricaturaux de certains personnages, les ingrédients étaient en place pour que les choses dégénèrent.

Pour sa part le gouvernement tente de rassurer l'électeur à coup de vidéosurveillance, d'augmentation des effectifs de police ; d'emploi aidé, de RMA, de radiations massives de chômeurs, et de contrôle social accru contre ses mauvais chômeurs « qui refusent éternellement les emplois qu'on leur propose ».

Dans le même temps il n'est pas une semaine où l'on nous rappelle avec insistance à la télé, la radio, les déficits, des organismes de solidarité, sécurité sociale, UNÉDIC ou de la France et que l'on se lamente parfois aussi sur ses pauvres exclus obligés

de passer par les restaurants du cœur en plein boum (à quand son introduction en bourse ?).

Pourtant les grands groupes français se portent bien.

Et même « mieux que bien », nous assistons à des records de bénéfices pour les grands groupes français. Au premier semestre 2005, les sociétés de l'indice CAC 40 ont dégagé un bénéfice net cumulé de 38,6 milliards d'euros. Le profit net des 40 « stars » de la Bourse de Paris a grimpé de 32 % en un an...

Ces profits ne les empêchent pas de tailler dans les effectifs comme à EDF, depuis peu introduit en bourse, ou Bosch qui souhaite, après être passé de trente cinq à trente six heures il y a peu, passer à la semaine de 40 heures sans augmentation de salaire. A quand la corvée, le fouet et autres joyeuseté pour lutter contre la formidable concurrence, source de bonheur et

de prospérité ?

Le capitalisme source de chômage, de précarité, de violences et d'insécurité sociales pour les uns, source de profit pour les autres...quelle découverte !!!

Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?



Assemblée Générale statutaire d'AC ! Rhône

Lundi 16 janvier à 18 h 30 au local...

Ordre du jour proposé :

- Bilan trésorerie / rapport moral, d'activité.
- Renouvellement du bureau : trésorerie, voire présidence.
- ATTAC : cotisation AC ! et représentation / mandat.
- Vie locale.
- Révision du montant des cotisations.

Assemblée Générale ordinaire d'AC ! Rhône

Lundi 23 janvier à 18 h 30 au local...

Ordre du jour proposé :

- Campagne contre le contrôle social : RMI en particulier.
- Nouvelles règles d'indemnisation de l'ASSÉDIC.
- Initiatives du collectif en 2006...
- Organisation de la vie du local.

Le bâton pour les chômeurs indemnisés ...

Contrôles et sanctions accrues

Le décret du 2 août 2005, mis en application par la circulaire de l'ANPE du 23 Août, permet aux services publics de l'emploi de mettre en œuvre des procédures de sanctions à l'égard des chômeurs.



Ces sanctions entraînent une suspension, une réduction ou une suppression des indemnités ASSÉDIC qui peut être temporaire (de 15 jours à 12 mois) ou définitive selon l'appréciation de la gravité du motif. La notion de récidive est introduite dans la modulation des sanctions.

Les motifs de sanctions s'élargissent : au refus d'emploi valable et au refus de formation s'ajoutent le

refus des prestations proposées par l'ANPE (ateliers, bilans de compétence...), le refus de contrat aidé (Contrat d'Avenir, CIE, CAE, RMA...) mais aussi le refus d'une visite médicale (convocation DDTEFP), une absence à convocation (DDTEFP, ANPE ou ASSÉDIC) et toute déclaration inexacte ou mensongère ; en outre, le chômeur doit faire preuve d'actes positifs, sérieux, mais aussi « répétés » dans sa recherche d'emploi. Le caractère satisfaisant de ces actes de recherche d'emploi, de même que la notion « d'emploi valable » est laissé à la libre appréciation de l'agent auquel le chômeur a affaire.

Voilà un éventail suffisamment large pour menacer et contraindre tout demandeur d'emploi à faire ce qu'on décidera qu'il doit faire : remplir les ateliers de formation prescrits par l'ANPE, accepter un contrat aidé, ce qui souvent signifie faire un boulot dont personne ne veut. Quant à ceux qui refusent, le dispositif des suspensions et radiations est, lui, prêt à l'emploi.

De même que les référents RMI se sont transformés en *contrôleurs-radieurs* au détriment de leur mission d'aide et d'accompagnement, les agents ANPE se voient fixer des objectifs de résultats, en terme de nombre de radiations tout autant que de nombre de retours à l'emploi. Pour que les chiffres grimpent vite, il est prévu de convoquer les chômeurs une fois par mois. Un agent ANPE réagit à ce sujet : « Notre travail consiste à faire de l'abattage. Le boulot de l'ANPE va se réduire à balancer des convocations massives, à

proposer d'énormes bilans de compétences ou des *ateliers-CV*, à vérifier le nombre de lettres de candidature spontanées envoyées, et à proposer des offres d'emploi dans des secteurs désertés, justement parce qu'ils sont invivables. Si l'ANPE refuse de jouer les videurs, UNÉDIC s'en chargera : elle peut radier les demandeurs d'emploi non indemnisés sans avoir à les prévenir, tout comme elle peut sucrer les allocations avant même que les bénéficiaires aient fait un recours auprès du ministère ».

Convention UNÉDIC :

encore un accord des « minorités » pour une indemnisation a minima !

L'accord proposé par le patronat devrait finalement être signé par trois syndicats (CFDT, CGC et CFTC) sur cinq, un bel accord des « minorités » qui finalement n'apporte pas grand chose à l'indemnisation des chômeurs. Les mêmes signataires historiques des accords du PARE de 2001 qui ont amené les déficits abyssaux de 14 milliards d'euros (baisse des cotisations, utilisation des cotisations pour financer les exonérations et les sois disant accompagnements...) font, de nouveau, payer la facture aux chômeurs, précaires et salariés. Un déficit ça s'organise et même lorsque les 40 entreprises vedettes du CAC boursier ont engrangé en 2004 plus de 57 milliards d'euros de profit, un record (+ 64 % par rapport à 2003 – source L'Expansion, mars 2005) !

En créant une nouvelle filière d'indemnisation (cotiser 12 mois sur les 20 derniers mois pour 12 mois d'indemnisation) et dans le même temps en augmentant la période de 14 à 16 mois pour 23 mois d'indemnisation, les

partenaires sociaux ne font qu'instituer une indemnisation (précaire) pour renforcer encore plus la précarité de l'emploi et la précarisation de nos vies.

Toujours pas d'indemnisation garantissant à tous au moins le SMIC pour vivre !

Le paritarisme a accouché d'une souris et comment aujourd'hui pouvons-nous estimer que ceux qui signent des accords contre nous tous sont légitimes ?



« Concernant les annexes 8 et 10, nous - salariés intermittents artistes et techniciens -, continuons de dénoncer un protocole nocif et inégalitaire qui instaure l'aléatoire, l'incertitude, les inégalités de traitement, l'exclusion, l'intégration et le maintien de plus en plus difficile dans ce système.

A population égale le protocole de juin 2003 coûte 40 % plus cher que le système précédent, les économies ne peuvent donc se faire qu'en excluant. Toutes les propositions ont été rejetées, même les plus économiques. Le MÉDEF ne s'en cache plus d'ailleurs : le but n'est pas de réduire les coûts mais bien clairement le nombre d'intermittents ! ». **Plus d'infos sur <http://www.cip-idf.org>.**

... la carotte pour les bénéficiaires des minima sociaux...

Le texte qui doit être voté mardi 6 décembre à l'Assemblée Nationale comprend essentiellement deux volets. Il met en place un mécanisme « d'incitation » à la reprise d'un emploi, à partir d'une durée de 78 heures, commun aux trois dispositifs. Pendant les trois premiers mois, tout bénéficiaire du RMI, de l'ASS et de l'API perçoit son allocation et son salaire ; pendant les neuf mois suivants, il touche en plus de son salaire une prime mensuelle de 150 euros et il reçoit une prime forfaitaire de 1 000 euros au quatrième mois suivant l'embauche, ainsi que la prime pour l'emploi, versée mensuellement et d'un montant moyen de 66 euros. Pour encourager toute reprise d'activité, les allocataires reprenant un emploi d'une durée inférieure à 78 heures par mois bénéficieront d'un intéressement proportionnel à leur temps de travail.

On compte en France 3,3 millions d'allocataires des minima sociaux - 6 millions avec les ayants droit. En 2006, quelque 140 000 personnes devraient être concernées par cette mesure. (C. Vautrin dans le Monde du 10/11/2005).

... et le bâton toujours et encore !

Si le texte ne fait plus mention d'un renforcement du contrôle des RMIstes avec des sanctions graduées pour refus d'actions d'insertion comme cela fut un temps évoqué, toute tentative de bénéficiaire frauduleusement du RMI sera « passible d'une amende de 4 500 euros », doublée en cas de récidive.

- **Dossier RMI** du collectif AC ! Rhône sur le web : http://www.acrhone.lautre.net/rubrique.php3?id_rubrique=21

Les fantasmes de l'UMP... bientôt réalité ?

Propositions de loi de Mme Maryse Joissains-Masini

- **visant à renforcer les conditions pour l'obtention du revenu minimum d'insertion**, n° 2689
(<http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2689.asp>)

« Le revenu minimum d'insertion est réservé aux Français en état d'impossibilité, médicalement constatée par une commission composée de trois médecins désignés par le conseil départemental de l'ordre des médecins dépendant de la Préfecture, siégeant dans le mois de la demande, physique ou psychologique de travailler et qui n'ont pas la capacité d'accéder à l'allocation aux adultes handicapés ».

- **tendant à renforcer les conditions de délivrance des cartes de séjour**, n° 2666
(<http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2666.asp>)

« Un étranger, même muni d'une carte de séjour en cours de validité, pourra être prié de quitter le territoire en cas de rupture de plus de dix-huit mois d'une période de travail ou d'études. Il sera sursis à l'expulsion jusqu'à la fin de l'année scolaire des enfants vivant au domicile de l'étranger ».

Procès manifestive, état d'urgence, violences ordinaires !

Jeudi 24 novembre, la cour d'appel de Lyon rendait son jugement contre Luis et Christian après la relaxe prononcée en juillet dernier (ce sont les policiers qui avaient fait appel). Ils étaient accusés d'avoir jeté des bouteilles sur la police lors de la manifestive contre les frontières en avril dernier. Le verdict rendu par le juge Finidori (réputé pour sa sévérité et son côté réactionnaire) condamne finalement les deux personnes à de lourdes peines : de 12 à quinze mois de prison avec sursis et des dommages et intérêts, frais de procédures dépassant 3 000 euros ainsi que cinq ans de privation des droits civiques ! Les conclusions de la police des polices (IGPN) étant pourtant toute autre : elles dédouanaient clairement les deux accusés...

La principale victime des incidents du 30 avril, Virginie, passera en appel **le jeudi 19 janvier 2006 à 13 h 30 à la Cour d'appel du Palais de justice à St-Jean**. Elle avait passée 24 jours en détention préventive et avait été relaxée totalement des faits qui lui étaient reprochés en juillet dernier par le tribunal correctionnel de Lyon, le président du tribunal et le procureur lui présentant même les regrets de la justice pour son injuste incarcération et les violences subies...

Le soutien ne doit pas faiblir face à cette justice de classe !

- Collectif du 30 avril
c/o librairie la Gryffe 5
rue Sébastien Gryphe
69007 Lyon - chèque à
l'ordre du CCP 1433659Y038

- contact : collectifdesoutien30avril@no-log.org
- sur le web : <http://rebellyon.info/article637.html>



Conséquence de l'amplification de la violence sociale, les émeutes de ces dernières semaines doivent nous appeler à la plus grande vigilance ainsi qu'à la solidarité. A Lyon, le collectif Etat d'Urgence se met en place afin de faire savoir ce qu'il s'est réellement passé lors des émeutes, dénoncer les violences de la police et de la justice, et apporter soutien et solidarité.

- contact : collectifetatdurgence@no-log.org
- tél. 04.78.27.34.06 (association Témoins).
Réseau de vigilance contre la répression :
vigilance@rezo.net

Vie locale et nationale : 2006 année charnière ?

➤ Nous avons appris récemment que l'OPAC du Rhône proposait des relogements aux familles qui habitent dans notre immeuble. En effet, l'immeuble dans lequel nous sommes depuis 1998 est voué à la destruction et il semble que l'échéance se rapproche. Nous avons un bail précaire avec l'OPAC pour le local. Nous avons eu comme information que l'OPAC recherchait un local de remplacement. Afin d'en savoir plus, mais aussi pour faire connaître nos souhaits en terme d'emplacement, de surface et de coût, nous avons décidé de demander un rendez-vous



à l'OPAC. Nous vous tiendrons bien entendu informés des suites qui seront données à notre demande.

Dans le même temps l'emploi aidé dont l'association s'est doté en 2001 arrive à son terme au 31 décembre 2005. Comment poursuivre certaines activités indispensables comme les permanences juridiques, la circulation de l'information, faut-il envisager de se doter d'un nouvel emploi aidé type Contrat d'Activité ou de fonctionner uniquement avec des militant « bénévoles » ?

➤ **Après la ville de Lyon il y a deux ans, de nouveaux ordinateurs de réforme devraient nous être octroyés par la COURLY afin de remplacer ceux...fatigués... qui sont utilisés en libre accès au local pour l'internet et la bureautique.**

➤ Les dernières assises nationales du réseau d'Agir ensemble contre le Chômage qui se sont tenues au Mont Dore près de Clermont Ferrand se sont terminées par une scission du réseau. A ce jour, deux secrétariats « nationaux » existent donc, ce qui ne facilite pas une visibilité qui nous faisait défaut depuis de nombreux mois. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une crise. Le collectif AC ! Rhône

continue à recevoir des informations des secrétariats existants, mais ne participe à aucune coordination proposée par l'un ou l'autre des secrétariats. Nous aurons l'occasion d'aborder lors de la prochaine Assemblée Générale d'AC ! Rhône les raisons de cette scission et peut-être de réfléchir ensemble à comment continuer à agir *ensemble* dans le(s) réseau(x).

Initiatives...

➤ **Début décembre, avec le groupe No Pasaran69, nous avons lancé une coopérative.** Cette coop fonctionne sur le principe de l'autogestion. S'organiser pour consommer des produits de qualités à des prix plus proche de nos budgets est bien entendu l'objectif principal de cette initiative, mais le rapprochement entre les producteurs (bio ou assimilés) est aussi un élément qui nous tient à cœur, tout comme créer une dynamique d'échanges entre les différents participants (associations, collectifs, producteurs). Pour le moment nous avons fixé à 10 le nombre de coopérateurs avec une possibilité pour chacun d'y associer des personnes extérieures.
Pour info les distributions ont lieu le mercredi soir au local d'AC ! Rhône.

➤ **Pour dénoncer les violences sociales et les mesures sécuritaires : se rassembler samedi 7 janvier 2006** de 10 h à 13 h, place Guy Môquet (Mas du taureau à Vaulx-en-Velin devant le local du Collectif vaudais des privés d'emploi et précaires).
Prises de parole, intervention théâtrale, projection vidéo, stand convivial thé/café...

Également le jeudi 12 janvier 2006 au centre communal Charlie Chaplin à Vaulx en Velin : « SOLIDARITÉ ET CULTURE », organisé par le Collectif « On Vaulx mieux que ça ! ». À partir de 19 h : le temps de prendre un verre et discuter: buffet, stands et concerts avec Qui song't-elle et les Clés à Molette...

• contact : 04.37.45.09.93.

AC ! RHÔNE

37 cours de la République - 69100 VILLEURBANNE - ☎ 04.78.84.38.51 - 08.72.15.38.51 (tarif local)
permanence juridique : mardi 15 h - 20 h

✉ acrhone@no-log.org - 💻 www.acrhone.lautre.net

Également le site hexagonal des collectifs AC ! : www.ac.eu.org

Renouveler votre adhésion ou adhérer, nous soutenir :

« Faible revenu » : 5 euros - « Revenu correct » : 20 euros - Recevoir le bulletin d'infos : 5 euros
Soutien apprécié - *chèque à l'ordre d'Agir ensemble contre le Chômage – possibilité de prélèvements automatique (nous contacter).*